

Extrait des délibérations

du Conseil Général

N° CG 2006 III- 12e/02 Séance du 3 0 MARS 2006 reçu a la préfecture - 3 avr. 2006

ADHESION A LA MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE (MOT)

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis favorable de la 12ème Commission,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'adhésion du Département à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT).
- Décide du versement de la cotisation annuelle 2006 à la MOT d'un montant de 5 000 €.
- Précise que la dépense sera prélevée sur le Budget Départemental 2006, chapitre 011, nature 6281, enveloppe 82609.

